

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD

Nombre de membres

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021

En exercice : 19

Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2021

Votes : 19

Date d'affichage : 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel NALIS, Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, M. Benoit LOCART, Mme Dominique BIRGY, Mme Béatrice DELOUMEAUX, M. Pierre FONTAINE, Mme Laurence GILLIOTTE, M. Dominique MEHL, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Julie BABIN, Mme Dominique GRISSE, M. Sébastien JOUAN, M. Jean-Sébastien SIBOUR

Absents représentés :

M. Daniel KISZEL a donné pouvoir à M. Daniel NALIS

M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX a donné pouvoir à M. Joël PICART

Mme Nathalie LORENTZ a donné pouvoir à Mme Géraldine GRIBOVALLE

Mme Nathalie PIETU a donné pouvoir à Mme Dominique BIRGY

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Dominique BIRGY

VOIRIE COMMUNALE

DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE NOUVELLE

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le permis d'aménager n° PA 77 219 19 00001 accordé le 4/11/2019 à Peroz Immobilier,

VU la délibération n° 21-042 du 21 juin 2021 autorisant le transfert amiable des voies et réseaux d'un lotissement dans le domaine public,

VU l'acte de vente par Peroz Immobilier au profit de la commune de Guérard reçu par Maître Charline DENIS en son étude le 14 septembre 2021,

VU la convention prévoyant la rétrocession de la voirie signée le 4 novembre 2019 avec Peroz Immobilier,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal la proposition de dénomination de la parcelle actuellement cadastrée F 1257 pour la voie publique nouvelle : IMPASSE DU HAUT DES PRÉS

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** de nommer la voie publique nouvelle d'une longueur de 75 mètres :
IMPASSE DU HAUT DES PRÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.